

RCS : PARIS
Code greffe : 7501

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1957 B 11683
Numéro SIREN : 572 116 838
Nom ou dénomination : JPA

Ce dépôt a été enregistré le 04/12/2023 sous le numéro de dépôt 149659

EXTRAIT

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 13 NOVEMBRE 2023

**RESOLUTION D'AFFECTATION DU RESULTAT
NON-RENOUVELLEMENT DU MANDAT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES**

DEUXIEME RESOLUTION

Après avoir constaté que les comptes de l'exercice clos le 30 juin 2023 font apparaître un bénéfice de 197.007,25 euros, l'assemblée générale approuve la proposition du conseil d'administration et décide de l'affecter de la manière suivante :

Origine du résultat à affecter :

- Bénéfice de l'exercice	197.007,25 €
- Réserves statutaires.....	4.786,67 €
- Report à nouveau	<u>318.364,08 €</u>
Net distribuable	520.158,00 €

Affectation proposée :

- à titre de dividendes pour	450.000,00 €
- Le solde au compte "Report à nouveau" pour	<u>70.158,00 €</u>
Total :	520.158,00 €

Le dividende en numéraire sera mis en paiement au siège social à compter du lendemain de la tenue de l'assemblée.

A compter du 1^{er} janvier 2018, les dividendes sont soumis au prélèvement forfaitaire unique (PFU ou Flat Tax) et l'abattement de 40 % est supprimé. Ils devront s'acquitter d'un prélèvement à la source libératoire au taux de 12,8 % auquel s'ajoutent les prélèvements sociaux (CSG/CRDS) pour 17,2 %, soit un taux unique de 30 %.

Les actionnaires peuvent aussi opter pour l'imposition au barème progressif et bénéficier, dans ce cas de l'abattement de 40%. Mais cette option est valable pour l'ensemble des plus-values et revenus mobiliers de l'année en question.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous rappelons que les sommes distribuées à titre de dividendes, pour les trois exercices précédents, ont été les suivantes :

Exercices	Dividendes	Revenu à déclarer
30 juin 2020	300.000 €	300.000 €
30 juin 2022	150.000 €	150.000 €
30 juin 2022	170.000 €	170.000 €

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.



CINQUIEME RESOLUTION

L'assemblée générale décide de ne pas renouveler le mandat des commissaires aux comptes titulaire et suppléant, conformément aux dispositions de la Loi PACTE.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

A handwritten signature in black ink, consisting of a series of loops and a long horizontal stroke extending to the right.

**Pour copie certifiée conforme,
Le Président**